



## Action Contre l'Impunité pour les Droits Humains

*Action against impunity for human rights*

### REPRESENTATION DE KINSHASA

Avenue Bobozo 3, N°1, Q/Kingabwa-Limete

Tél. : (00243) 997020609 et (00243) 816723832

E-mail : [acidhkin@acidhcd.org](mailto:acidhkin@acidhcd.org); [nodiakayembe@gmail.com](mailto:nodiakayembe@gmail.com)

Site web : [www.acidhcd.org](http://www.acidhcd.org)

## Bulletin semestriel de rapportage des cas de violations des droits de l'homme

N°ACIDH/KIN/2025-01

De Janvier à Juin 2025

## Au moins 648 cas de violations des droits de l'homme identifiés et documentés entre janvier et juin 2025

L'Action Contre l'Impunité pour les Droits Humains, ACIDH en sigle, est une organisation non gouvernementale de défense des droits humains créée à Lubumbashi en République Démocratique du Congo (RDC) le 15 janvier 2004. Elle est dotée de la personnalité juridique par l'Arrêté ministériel n° 214/CAB/MIN/J&DH/2011 du 07 juin 2011; et a statut d'Observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples depuis 2014 sous le n° OBS. 478.

Son domaine d'intervention est le secteur de la justice.

Sa mission est de contribuer à mettre fin à l'impunité des violations des droits humains en RDC.

Ses activités sont alignées sur quatre thématiques : Droits civils et politiques (DCP) ; Droits économiques, sociaux et culturels (DESC) ; Droits de la femme, enfant et personnes vulnérables (DFEPV) ; Droit à la paix et au développement durable (DPDD).

Dans le cadre de ses activités relatives au programme des DCP, ACIDH entreprend chaque année le monitoring des violations des droits humains en ligne.

Elle identifie, documente, rapporte et analyse les situations et cas de violations des droits humains relayés par les médias en ligne.

### 1. Violations des droits de l'homme

Les violations des droits de l'homme sont toutes atteintes aux droits fondamentaux de l'individu commises par l'Etat ou ses préposés (agents chargés de faire application des lois) , voire par des individus ou groupes d'individus profitant du

manquement de l'Etat à son obligation de protéger les citoyens et leurs biens.

Ainsi, les violations des droits de l'homme ne se rallient pas exclusivement à la notion de l'auteur, c'est-à-dire aux cas des atteintes commises par l'Etat ou ses préposés, mais aussi à la notion de responsabilité de l'Etat, dès lors que, par sa négligence ou son incapacité, elle faillit à son obligation et à ses engagements de protéger les citoyens et leurs biens, les exposant à la méchanceté des tierces personnes en occurrence les groupes armées rebelles, les citoyens incontrôlés, etc.

### 2. Droits fondamentaux

Les droits fondamentaux sont des droits inhérents à tous les êtres humains ; des droits qui s'attachent à la personne humaine sans distinction de race, de sexe, de nationalité, d'origine ethnique, de langue, de religion ou de toute autre situation. Ces droits sont universels, indivisibles, interdépendants, inter-reliés et inaliénables.

Ils comprennent le droit à la vie (respect de la vie humaine) ; le droit à l'intégrité physique (respect du corps humain) ; le droit à la liberté et à la sécurité de la personne; le droit à la liberté d'expression; le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; le droit à l'égalité et à la non-discrimination; le droit à un procès équitable; le droit à la vie privée et familiale; le droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques; le droit de participer à la vie politique; le droit à l'éducation; le droit à la santé; le droit au travail et à un salaire égal pour un travail égal; le droit à un niveau de vie suffisant...

Les atteintes à ces droits peuvent se décliner en homicides; mauvais traitements (tortures, flagellation et autres); arrestation et /ou détention arbitraires; interdiction de tenir des réunions pacifiques; violences sexuelles et/ou basées

sur le genre; injustice sociale; tribalisme, favoritisme; vol, extorsion, pillage...

### 3. *Fondement juridique des droits fondamentaux*

A l'échelle internationale, les droits fondamentaux de l'individu sont consacrés par la Charte internationale des droits de l'homme. La Charte internationale des droits de l'homme est un corpus formé de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1), du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (2), et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (3). La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été adoptée à l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948 et les deux Pactes en décembre 1966.

A ce jour, l'on s'accorde généralement sur une classification des droits humains en trois grandes catégories : Droits civils et politiques; Droits économiques, sociaux et culturels; et Droits de solidarité (plus récents) qui eux, mettent l'accent sur le droit à un environnement sain, le droit au développement durable, le droit à la paix...<sup>1</sup>

Somme toute, tous les droits humains sont indivisibles et interdépendants.

Au niveau de l'Afrique, il existe plusieurs instruments visant la protection des droits de l'homme. Parmi les plus importants, on retrouve la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981), la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1990), le Protocole de Maputo relatif aux droits de la femme (2003)...

A l'échelle nationale, l'on compte en particulier, parmi d'autres instruments juridiques :

- ✧ *La Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006* telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles, consacre particulièrement son Titre II aux droits humains, aux libertés fondamentales et aux devoirs du citoyen et de l'Etat.

Dans l'Exposé des motifs, le Constituant affirme qu'il s'agit ici de la preuve de l'attachement de

la RDC « *aux Droits humains et aux libertés fondamentales tels que proclamés par les instruments juridiques internationaux auxquels elle a adhéré.* ».

A cet effet, certaines dispositions constitutionnelles sont très évocatrices :

- « *Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales consacrés dans la Constitution s'impose aux pouvoirs publics et à toute personne.* » (art. 60);
- « *La Police nationale est chargée de la sécurité publique, de la sécurité des personnes et de leurs biens ...* » (art. 182);
- *Dans les conditions fixées par la loi, les Forces armées participent à la protection des personnes et de leurs biens.* » (art. 183)

- ✧ *Loi organique n° 11/013 du 11 août 2011 portant organisation et fonctionnement de la police nationale congolaise*

L'art. 2 réaffirme la mission de la Police en tant que chargée de « la sécurité et tranquillité publiques, de la sécurité des personnes et de leurs biens, du maintien et du rétablissement de l'ordre public ainsi que la protection rapprochée de hautes autorités ».

- ✧ *Loi organique n°11-012 portant organisation et fonctionnement des Forces armées.*

L'art. 3 affirme que « (...) Les Forces armées assurent la promotion et la protection des droits humains (...) ».

En son art.5, l'obligation de protéger la population et ses biens est réaffirmée parmi ses missions spécifiques : « *Les Forces armées de la République démocratique du Congo ont pour mission de défendre l'intégrité du territoire national et les frontières. Dans les conditions fixées par la loi, elles participent en temps de paix au développement économique, social et culturel ainsi qu'à la protection des personnes et de leurs biens.* »

### 4. *Résultats du monitoring fait de janvier à juin 2025*

Pour le premier semestre 2025, ACIDH a identifié et documenté 46 situations (Tableau de résumé des faits documentés) desquelles elle a décelé **au moins 648 cas de violations des droits humains** ( Graphique 1), présentés en fonction de la catégorie des droits de l'homme (Graphique 2), des auteurs des faits (Graphique 3), des provinces (Graphique 4), des mois (Graphique 5) et de la réponse judiciaire telle que relayée par les médias (Graphique 6).

<sup>1</sup> Une quatrième catégorie est de plus en plus avancée aujourd'hui: **Droits numériques**, mettant l'accent particulièrement sur les droits et libertés liés à l'évolution des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il s'agit notamment des droits à l'accès à l'internet, à la liberté d'expression en ligne, à la protection des données personnelles en ligne, à l'intégrité numérique, à la citoyenneté numérique, à la vie privée à l'ère numérique...

**Tableau 1. Résumé des faits documentés**

|    |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1  | Deux travailleurs de l'Entreprise CREC 6 tués par balles le 1er janvier 2025 à Mwene-Ditu/Kasaï oriental par un Policier <sup>i</sup>                                                                                                                                    |
| 2  | Arrestation et détention arbitraire de John MBANGU KAYOMBO le 15 janvier 2025 par les agents de l'ANR à Lubumbashi/Haut-Katanga <sup>ii</sup>                                                                                                                            |
| 3  | Madame Régine MUSUAMBA fouettée en public le 22 janvier 2025 par le Commandant de Poste de police Mbata à Kinshasa/Ngaba <sup>iii</sup>                                                                                                                                  |
| 4  | Au moins 165 femmes violées dans la prison centrale de Goma le 27 janvier 2025 par les détenus en évasion <sup>iv</sup>                                                                                                                                                  |
| 5  | Un conducteur de moto tué par balles le 7 février 2025 par un policier à Kisangani/Tshopo <sup>v</sup>                                                                                                                                                                   |
| 6  | Au moins 12 personnes tuées par balle et des biens des civils pillés par les militaires FARDC et les miliciens Wazalendo (alliés aux FARDC) à Kabare/Sud-Kivu dans la nuit du 7 au 8 février 2025 <sup>vi</sup>                                                          |
| 7  | Au moins 5 personnes tuées et une dizaine blessée le 9 février 2025 par balles et machettes par les miliciens Zaïre dans un site de déplacés au village Buchama/Ituri <sup>vii</sup>                                                                                     |
| 8  | Au moins 52 personnes tuées et 08 autres blessées par balles par les miliciens CODECO dans les localités de Laudjo, Lindu et Lodja/Ituri dans la nuit du 10 au 11 février 2025 <sup>viii</sup>                                                                           |
| 9  | Au moins 8 personnes tuées par balles par les miliciens CODECO à Lodja/Ituri dans la nuit du 11 au 12 février 2025 <sup>ix</sup>                                                                                                                                         |
| 10 | 3 personnes tuées par balles le 16 février 2025 par un militaire de la Garde républicaine en état d'ivresse à Kimpese/Kongo central <sup>x</sup>                                                                                                                         |
| 11 | Au moins 27 personnes tuées par balles et 60 autres blessées à Uvira/Sud-Kivu du 17 au 24 février 2025 lors des affrontements entre les FARDC et leurs alliés, les miliciens Wazalendo <sup>xi</sup>                                                                     |
| 12 | Extorsions des biens de la population civile du 17 au 24 février 2025 par les militaires FARDC en fuite devant les M23 à Uvira/Sud-Kivu <sup>xii</sup>                                                                                                                   |
| 13 | Pillages des biens de la population civile du 17 au 24 février 2025 par les militaires FARDC et leurs alliés Wazalendo, en fuite devant les M23 à Uvira/Sud-Kivu <sup>xiii</sup>                                                                                         |
| 14 | Pillages des biens de la population civile (commerces) à Lubero-centre/Nord-Kivu le 20 février 2025 par les militaires FARDC revenant du front <sup>xiv</sup>                                                                                                            |
| 15 | Au moins 7 personnes tuées par balles le 22 février 2025 par les miliciens CODECO au Camp Platon à Djugu-centre/Ituri <sup>xv</sup>                                                                                                                                      |
| 16 | Au moins 12 personnes tuées et 70 autres blessées le 27 février 2025 dans une double explosion à Bukavu/Sud-Kivu après le meeting politique de l'AFC/M23 <sup>xvi</sup>                                                                                                  |
| 17 | Extorsions des biens de la population civile, pillages des commerces, et arrestations arbitraires des jeunes assimilés aux miliciens Zaïre par les militaires FARDC déployés dans la chefferie de Bahema Banywagi/Ituri au cours du mois de février 2025 <sup>xvii</sup> |
| 18 | Au moins 52 femmes violées par les militaires FARDC au Sud-Kivu au cours du mois de février 2025 <sup>xviii</sup>                                                                                                                                                        |
| 19 | Cinq (05) personnes tuées, 7 autres enlevées, des maisons pillées et incendiées par les rebelles ADF dans la localité Bahambu Ngite/Nord-Kivu dans la nuit du 7 au 8 mars 2025 <sup>xix</sup>                                                                            |
| 20 | 1 personne tuée et 06 autres blessées par balles le 13 mars 2025 à Bondo/Kwilu par des militaires FARDC incontrôlés. <sup>xx</sup>                                                                                                                                       |
| 21 | Quatre (04) personnes tuées et 02 autres blessées par balles le 14 mars 2025 par un militaire FARDC en état d'ébriété près de l'aéroport de Murongo à Bunia/Ituri <sup>xxi</sup>                                                                                         |
| 22 | Pillages des biens des civiles le 21 mars 2025 par les militaires FARDC en fuite devant les rebelles de l'AFC/M23 à Mubi près de Walikale centre/Nord-Kivu <sup>xxii</sup>                                                                                               |
| 23 | Madame Pascaline Djema Bokomo, tuée par balles le 21 mars 2025 et un jeune garçon blessé à Kinshasa (Pont Camp Luka, commune de Ngaliema) par deux militaires de la Garde Républicaine <sup>xxiii</sup>                                                                  |

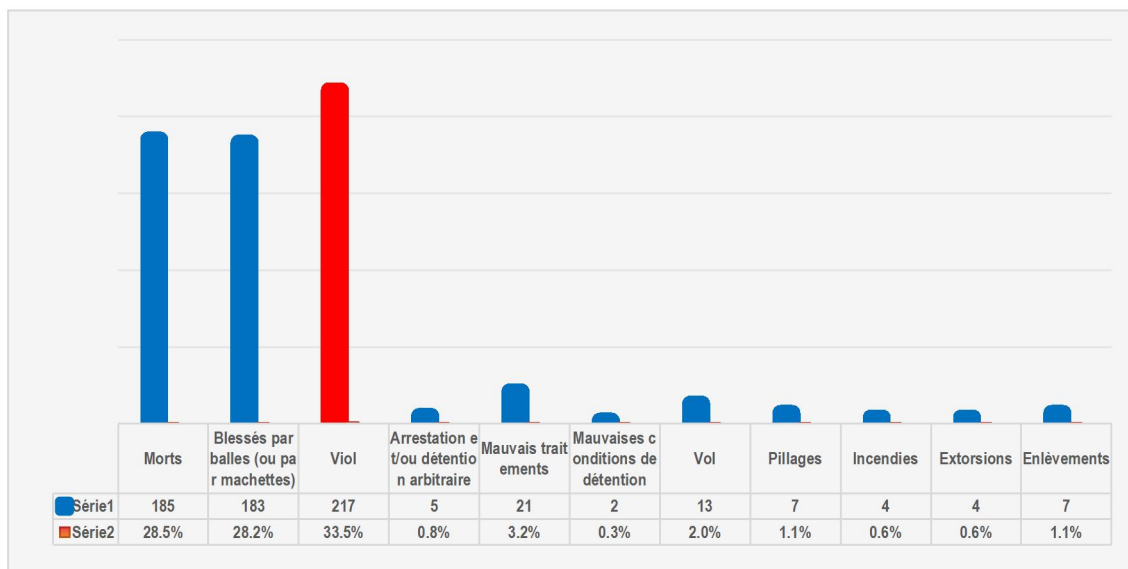


|    |                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 24 | Trois (03) personnes tuées par balles , 17 autres blessées et plusieurs maisons incendiées le 23 mars 2025 par les miliciens Zaïre à Sanduku/Ituri <sup>xxiv</sup>                                                                                                            |
| 25 | Deux (02) personnes tuées par balles et 2 autres blessées le 25 mars 2025 par les agents de la Police (PNC) lors de l'enterrement de l'artiste musicien engagé Delphin Katembo Vinywasiki alias Delcat Idengo au cimetière de Kibangu à Beni/Nord-Kivu <sup>xxv</sup>         |
| 26 | Une personne (femme déplacée enceinte) tuée par balles le 27 mars 2025 par un militaire FARDC à Logu/Nord-Kivu <sup>xxvi</sup>                                                                                                                                                |
| 27 | Le brigadier de 1er classe Fiston KABEYA SENDA torturé par les agents de la police commis à la garde de madame le Premier ministre et mort le 31 mars 2025 de suites des coups reçus <sup>xxvii</sup>                                                                         |
| 28 | Treize (13) travailleurs de l'entreprise chinoise GLC, victimes d'agression, vol des sommes d'argent et des biens de valeur de la part des militaires FARDC à Kalemie/Tanganyika le 31 mars 2025 <sup>xxviii</sup>                                                            |
| 29 | Un détenu du pavillon 4B de la prison centrale de Makala à Kinshasa, violemment tabassé le 14 avril 2025 sur ordre du directeur de la prison jusqu'à en mourir. <sup>xxix</sup>                                                                                               |
| 30 | 4 personnes tuées par balles et des maisons incendiées le 22 avril 2025 par les militaires FARDC dans la localité de Kota-Koli/Nord-Ubangi <sup>xxx</sup>                                                                                                                     |
| 31 | Cinq (05) personnes tuées par balles et des maisons incendiées le 8 mai 2025 à Maseme/Nord-Kivu par les rebelles de l'Allied democratic forces (ADF). <sup>xxxi</sup>                                                                                                         |
| 32 | Une personne blessée par balles ( jambes fracassées) le 10 mai 2025 à Ngamboni/Mai-Ndombe, par un militaire FARDC. <sup>xxxii</sup>                                                                                                                                           |
| 33 | Trois (03) personnes abattues par balles et 3 autres blessées grièvement le 11 mai 2025 dans une église de Bethesta Ministry à Banana/Kongo central, par un militaire FARDC/Force navale <sup>xxxiii</sup>                                                                    |
| 34 | Trois (03) soldats de la Police militaire abattus par balles le 15 mai 2025 par un militaire de la garde Républicaine, incontrôlé au Camp Babylone à Kinshasa/Kintambo <sup>xxxiv</sup>                                                                                       |
| 35 | Kangol Ngoy Simplicie, étudiant à la faculté des sciences et informatiques à l'Université Don Bosco et artiste slameur et designer, battu et abattu par balles le 17 mai 2025 à Lubumbashi/Haut-Katanga par des hommes armés en uniforme militaire des FARDC. <sup>xxxv</sup> |
| 36 | Une personne tuée par balles et une autre blessée le 20 mai 2025 par un policier commis à la garde de la banque Ecclesia, chargée de la paie des fonctionnaires, à Nganamutundu/Kwango <sup>xxxvi</sup>                                                                       |
| 37 | Un motocycliste tué par balles par les miliciens Wazalendo, alliés aux FARDC à Kibombo/Maniema dans la nuit du 21 au 22 mai 2025; et actes de tortures, passages à tabac, extorsions et pillages sur la population civile à leur charge. <sup>xxxvii</sup>                    |
| 38 | Mauvaises conditions de détention au cachot du parquet de Grande Instance de Bulungu/Kwilu dénoncées le 25 mai 2025 <sup>xxxviii</sup>                                                                                                                                        |
| 39 | Un policier abattu par balles le 2 juin 2025 dans la résidence de l'administrateur du territoire de Manono/Tanganyika par son collègue, commis à la garde de cette résidence. <sup>xxxix</sup>                                                                                |
| 40 | Le Bourgmestre de la commune de Barumbu à Kinshasa, Christophe Lomami, tabassé, séquestré et humilié publiquement le 4 juin 2025, avec ses gardes du corps, par les militaires de la Force navale <sup>xl</sup> .                                                             |
| 41 | Six (06) personnes tuées par balles et plusieurs autres blessées par les miliciens de CODECO à Tsotsho/Ituri dans la nuit du 4 au 5 juin 2025 <sup>xli</sup>                                                                                                                  |
| 42 | Deux (02) enseignants en détention dans le cachot de la police, arrêtés pour une affaire de dette, tués par balles le 5 juin 2025 à Lotumbe/Équateur, par les policiers en altercation avec un autre détenu <sup>xlii</sup> .                                                 |
| 43 | L'infirmier Marcel Lombeya mort le 8 juin 2025 à Yaomanga/Tshopo, de suites des tortures lui infligées par des militaires FARDC <sup>xliii</sup> .                                                                                                                            |
| 44 | Monsieur Kakule Dalzon, défenseur des droits humains, membre de la Lucha, tué par balles le 8 juin 2025 sur la route menant au village Mungamba/Ituri par un militaire FARDC en état d'ivresse. <sup>xliiv</sup>                                                              |



|    |                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 45 | Deux militaires et un policier, profitant de leur mission de patrouilles, ont extorqué une somme de 900.000 franc congolais et des téléphones aux civils au quartier Kigoma, dans la commune de Kampemba à Lubumbashi/Haut-Katanga (9 juin 2025) <sup>xlvi</sup> |
| 46 | Huit (08) personnes tuées par balles le 27 juin 2025 par les miliciens CODECO sur le site des déplacés de Jangi/Ituri. <sup>xlvii</sup>                                                                                                                          |

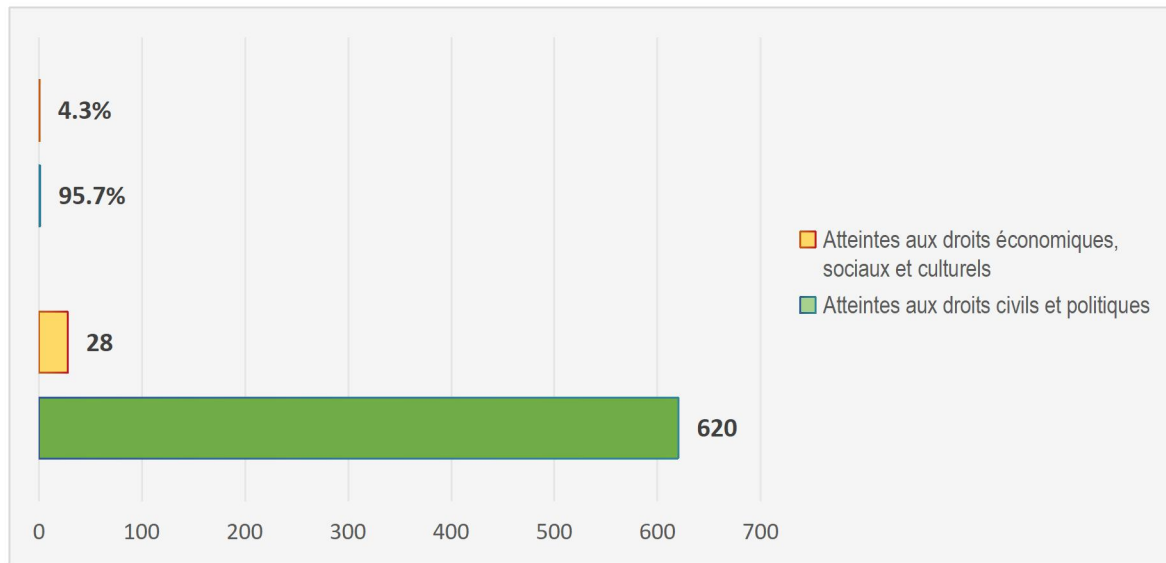
**Graphique 1. Présentation des cas en fonction de la nature de violations des droits de l'homme**



**Commentaires :**

1. Le viol, en considération du nombre des victimes se présente comme l'atteinte la plus remarquable;
2. Le nombre de blessés et de morts se démarque également;
3. L'Etat doit protéger davantage les femmes contre les violences sexuelles, le viol en particulier ; et assurer la protection des individus et de la population contre les meurtres et les atteintes à leur intégrité physique;
4. Cas d'incendies et pillages : Il aurait été pertinent de rapporter le nombre de maisons incendiées et le nombre de personnes victimes de pillages ainsi que les biens pillés. Mais les sources en ligne consultées n'ont pas rapporté ces éléments. Nous recommandons vivement aux médias de former les journalistes d'investigations pour ce type de rapportage;
5. Enlèvements : aucune suite n'a été relayée à propos du sort réservé aux personnes enlevées.

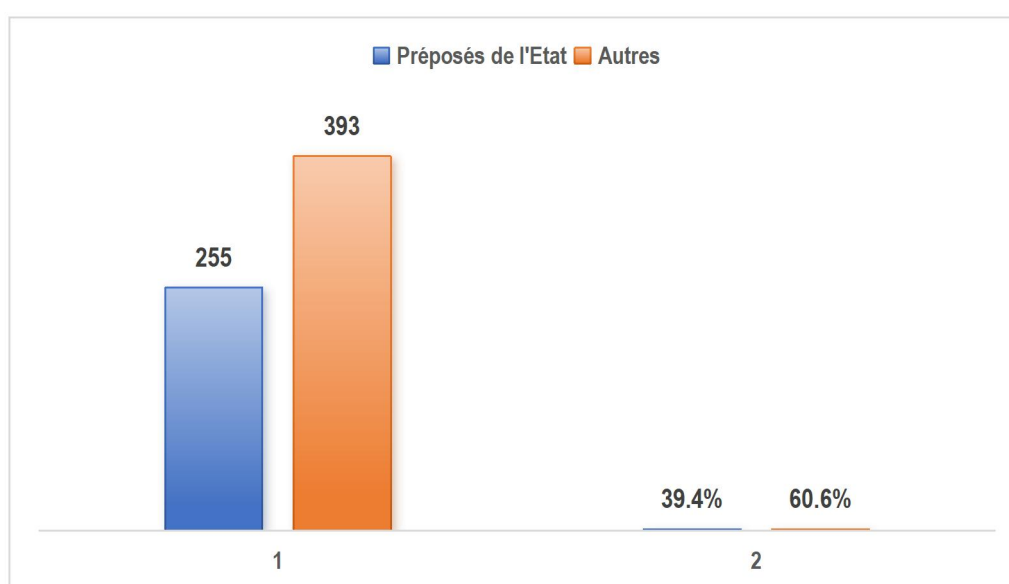
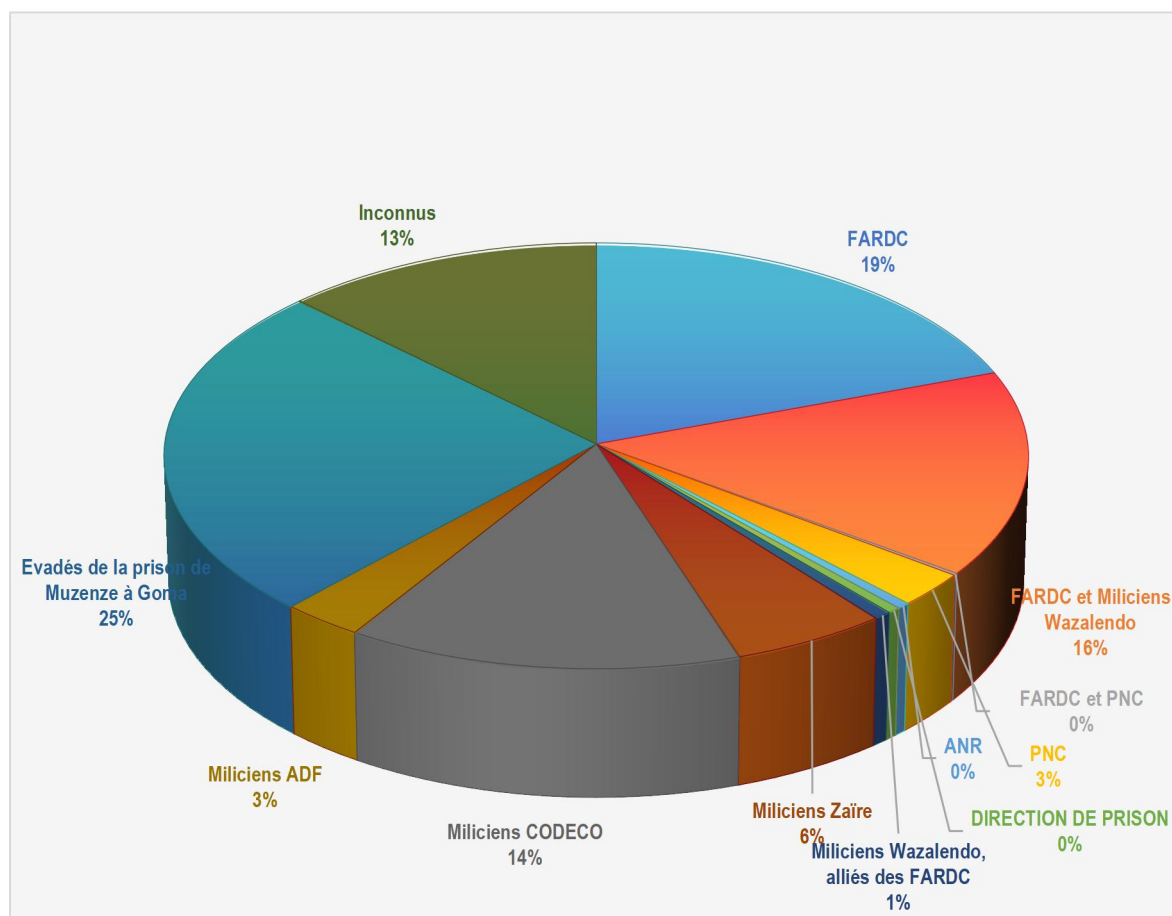
**Graphique 2. Répartition des cas en catégories des droits de l'homme**

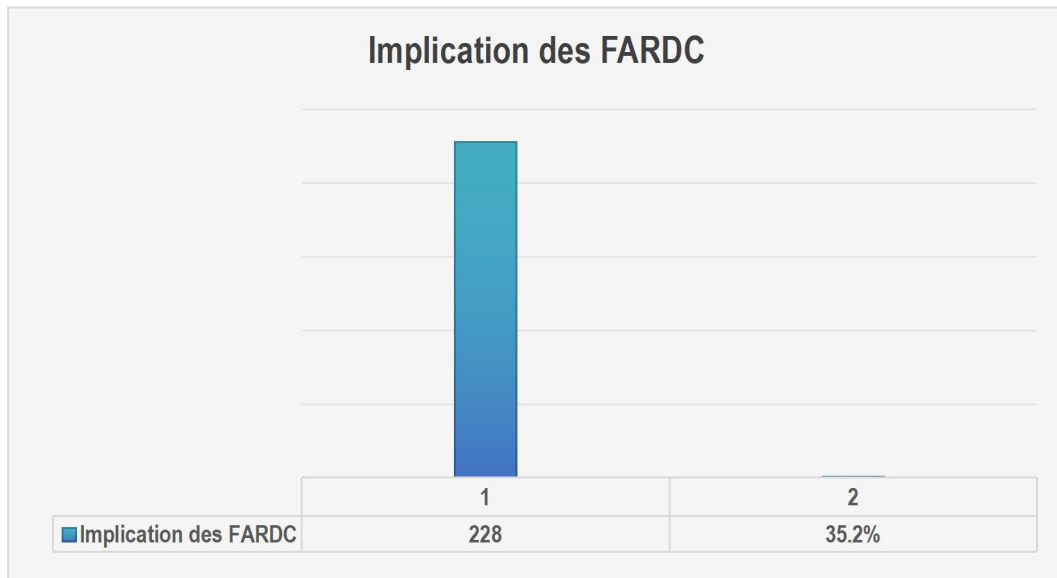


**Commentaires :**

1. Les atteintes aux droits civils et politiques notamment au droit à la vie (morts), à l'intégrité physique (blessés), à la liberté et à la sécurité (arrestation et/ou détention arbitraire), à un traitement humain (mauvaises conditions de détention, tortures), à la dignité humaine (viol, enlèvement) représentent la quasi-totalité des cas. L'Etat a le devoir de protéger et de garantir ces droits pour tous.
2. Les atteintes aux droits économiques, sociaux et culturels convergent vers les atteintes contre les biens des personnes : droit à la propriété privée (Vol, extorsions, pillages, incendies des commerces) et droit au logement (incendies des maisons d'habitation des populations civiles). L'Etat a le devoir de protéger la propriété privée (art. 34 de la Constitution) et de garantir en même temps le droit au logement (art. 48 Constitution).

Graphiques 3. Présentation des cas selon les auteurs

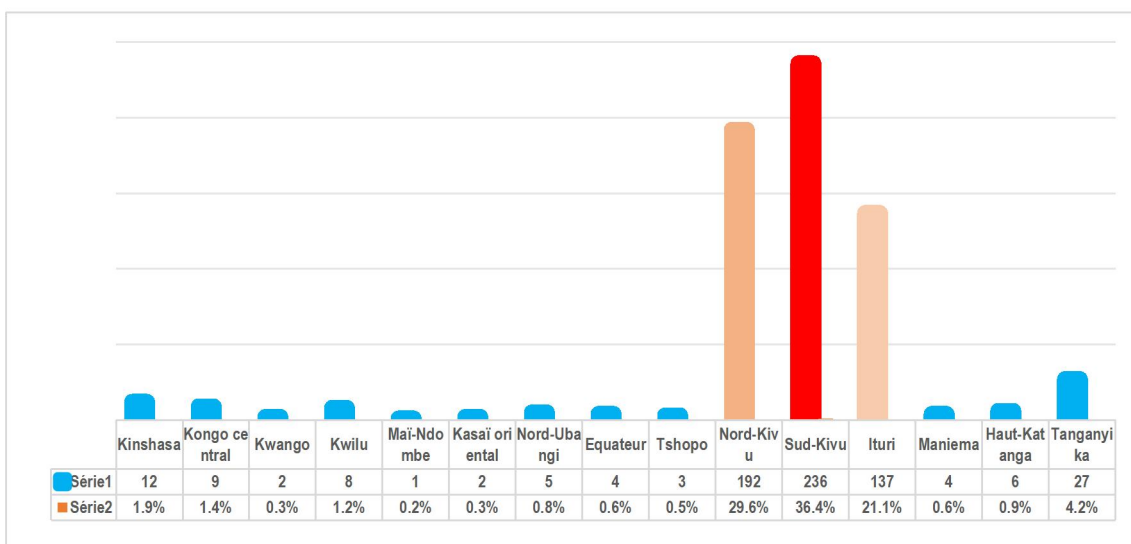




#### Commentaires :

- 39,4% des cas ont été commis directement par les préposés de l'Etat tandis que 60,6% par d'autres acteurs dont les milices, démontrant ainsi que près de 60% de cas auraient été évités si l'Etat avait pris suffisamment des précautions pour protéger les citoyens contre les milices et autres individus.
- Les cas où sont impliqués les militaires FARDC représentent 35,2%, battant le records de tous le acteurs sur scène pris isolément. Il est impérieux que l'Etat forme les militaires à la discipline et au respect des droits humains, et qu'il sanctionne les coupables;
- Parmi tous les groupes rebelles, les CODECO se sont avérés les plus actifs en matière de violations des droits de l'homme.

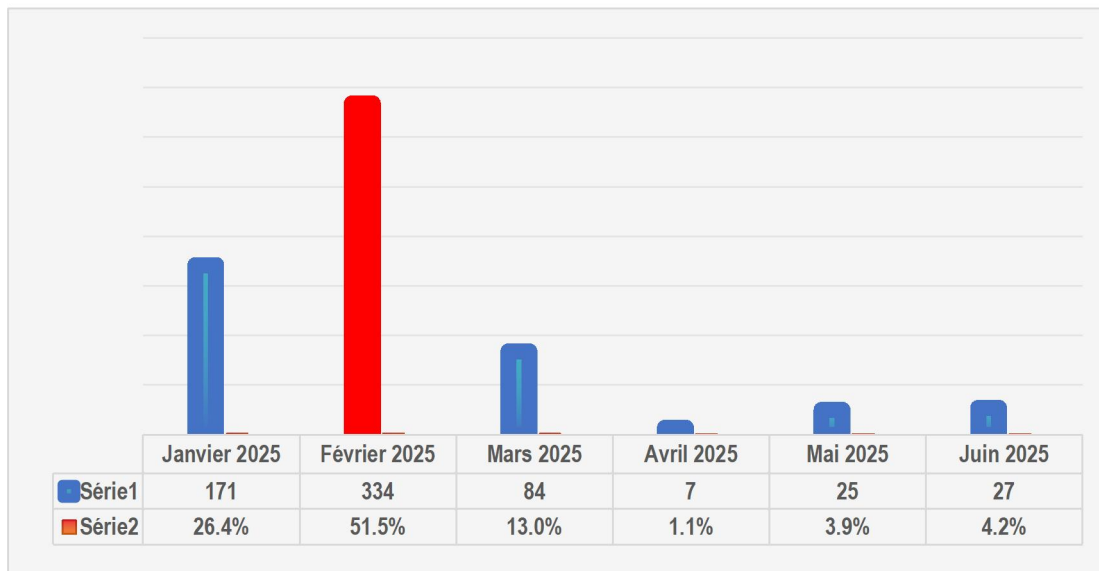
#### Graphique 4. Présentation des cas en fonction des provinces



#### Commentaires :

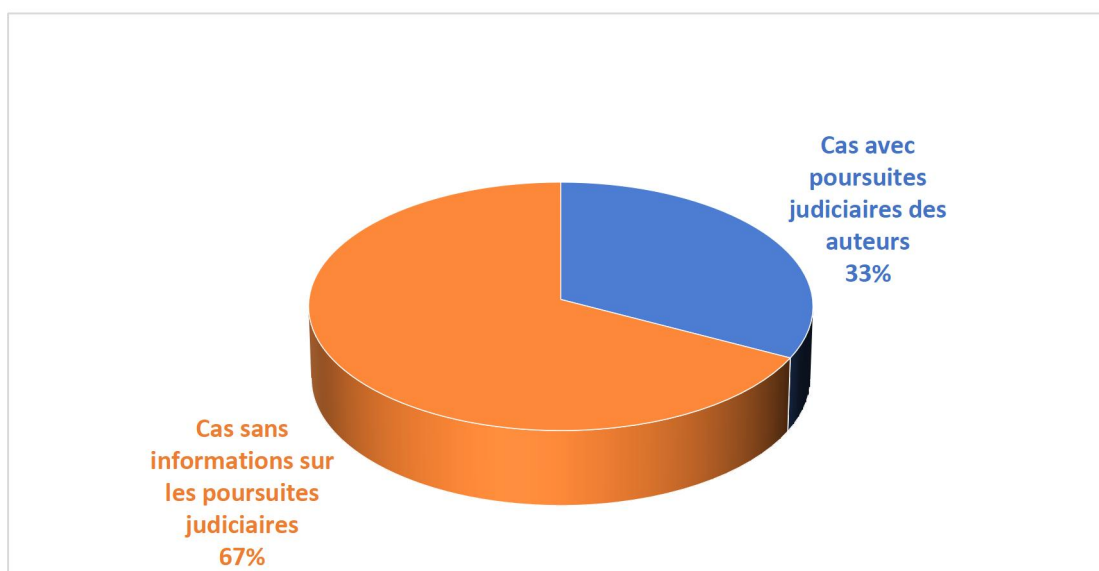
- Les provinces du Sud-Kivu, Nord-Kivu et Ituri en proie aux conflits armés sont les plus affectées par les atteintes aux droits de l'homme;
- La situation de la guerre se présente comme le facteur aggravant des violations des droits de l'homme;
- Il est impératif de mettre fin aux atrocités à l'Est du pays.

**Graphique 5. Présentation des cas par mois**



Commentaires : Le mois de février a été le plus alarmant en violations de droits humains avec plus de la moitié des cas identifiés. Les 52 morts enregistrés en Ituri de suite des attaques des miliciens CODECO contre les populations civiles des localités de Laudjo, Lindu et Lodja ; les 130 blessés d'Uvira (Sud-Kivu), victimes des affrontements entre les FARDC et leurs alliés Wazalendo; ainsi que les 70 blessés, victimes de la double explosion à Bukavu lors du meeting populaire organisé par les AFC/M23 le 27 février 2025, justifient cette situation.

**Graphique 6. Présentation des situations en fonction de la réponse judiciaire relayée**



Commentaires :

1. La plupart des cas identifiés et documentés n'ont pas bénéficié d'un suivi judiciaire médiatique.
2. Les médias en ligne sont exhortés à assurer la couverture médiatique de suites judiciaires des dossiers dont ils relaient bien les faits par ailleurs.

## Références

- <sup>i</sup> <https://www.radiookapi.net/2025/01/02/actualite/securite/deux-chinois-tues-par-un-policier-mwene-ditu>  
<https://www.radiookapi.net/2025/01/08/actualite/justice/arrestation-du-policier-presume-meurtrier-de-deux-ingenieurs-chinois-de>  
<https://acp.cd/affaire-judiciaire-et-droits-humains/meurtre-de-deux-chinois-a-mwene-ditu-avis-de-recherche-a-lencontre-dun-policier/>
- <sup>ii</sup> <https://actualite.cd/2025/01/16/arrestation-brutale-dun-cadre-densemble-pour-la-republique-justicia-asbl-denonce-lusage>  
<https://actualite.cd/index.php/2025/01/15/interpellation-lubumbashi-de-lopposant-john-mbangu>
- <sup>iii</sup> <https://actualite.cd/index.php/2025/01/22/agression-de-regine-musuamba-kinshasa-la-ministre-leonnie-kandolo-appelle-la-justice>
- <sup>iv</sup> <https://www.bbc.com/afrique/articles/cjw4pd724p90>  
<https://www.rtf.be/article/violences-dans-l-est-de-la-rdc-au-moins-160-femmes-violees-et-brulees-vives-lors-d-une-evasion-de-la-prison-de-goma-11499870>
- <sup>v</sup> <https://acp.cd/province/kisangani-un-policier-abat-un-conducteur-de-tricycle-devant-une-station-service-dune-commune/>
- <sup>vi</sup> <https://actualite.cd/2025/02/08/sud-kivu-au-moins-9-personnes-tuees-par-des-presumes-militaires-incontroles-kabare>  
<https://actualite.cd/2025/02/10/sud-kivu-des-dizaines-de-militaires-auteurs-des-violences-kabare-arretes>
- <sup>vii</sup> <https://actualite.cd/2025/02/10/rdc-au-moins-cinq-morts-suite-une-attaque-des-miliciens-dans-le-site-des-deplaces-pres>
- <sup>viii</sup> <https://www.radiookapi.net/2025/02/11/emissions/dialogue-entre-congolais/djugu-au-moins-52-morts-et-8-blesses-dans-une-attaque>  
<https://actualite.cd/2025/02/12/rdc-graves-violences-en-ituri-plus-de-50-civils-tues-en-trois-jours-dans-un-site-des>
- <sup>ix</sup> <https://www.radiookapi.net/2025/02/12/actualite/securite/djugu-8-civils-tues-par-la-codeco-dans-une-nouvelle-attaque-djaiba>
- <sup>x</sup> <https://actualite.cd/2025/02/17/kongo-central-sous-letat-divresse-un-militaire-de-la-garde-republicaine-tue-trois>
- <sup>xi</sup> <https://actualite.cd/2025/02/25/rdc-au-moins-20-morts-et-plus-de-60-blesses-lors-des-recents-affrontements-entre-larmee>
- <sup>xii</sup> <https://actualite.cd/2025/02/19/affrontements-fardc-wazalendo-uvira-une-dizaine-de-morts-signales-la-ville-plongee-dans>  
<https://www.radiookapi.net/2025/02/20/actualite/securite/des-pillages-et-actes-de-violence-signales-uvira>  
<https://actualite.cd/index.php/2025/02/23/rdc-uvira-banques-pharmacies-marches-et-centres-de-sante-ont-ferme-leurs-portes-les>  
<https://actualite.cd/2025/02/19/affrontements-fardc-wazalendo-uvira-une-dizaine-de-morts-signales-la-ville-plongee-dans>  
<https://www.radiookapi.net/2025/02/20/actualite/securite/des-pillages-et-actes-de-violence-signales-uvira>
- <sup>xiii</sup> <https://actualite.cd/2025/02/10/rdc-84-militaires-poursuivis-notamment-pour-meurtres-vols-et-pillages-au-sud-kivu-lors>  
<https://actualite.cd/2025/02/11/meurtres-vols-pillages-et-fuite-devant-le-m23-au-sud-kivu-180-nouveaux-militaires-la>  
<https://actualite.cd/index.php/2025/02/14/meurtres-pillages-fuite-devant-les-rebelles-du-m23-au-sud-kivu-212-militaires-condamnes>  
<https://actualite.cd/index.php/2025/02/23/rdc-uvira-banques-pharmacies-marches-et-centres-de-sante-ont-ferme-leurs-portes-les>
- <sup>xiv</sup> <https://actualite.cd/index.php/2025/02/21/nord-kivu-un-calme-precaire-lubero-centre-apres-une-journee-dincidents-orchestres-par>  
<https://actualite.cd/2025/02/28/rdc-m23-derriere-la-ligne-de-front-de-lubero-55-militaires-condamnes-mort-pour-fuite>
- <sup>xv</sup> <https://www.radiookapi.net/2025/02/24/actualite/securite/au-moins-7-morts-et-des-maisons-incendiees-lors-dune-attaque-des>
- <sup>xvi</sup> <https://actualite.cd/2025/02/27/rdc-au-moins-12-morts-et-70-blesses-dans-des-explosions-lors-dun-meeting-de-lafcm23>
- <sup>xvii</sup> <https://www.radiookapi.net/2025/03/03/actualite/securite/des-militaires-accuses-de-tracasseries-dans-la-chefferie-de-bahema>
- <sup>xviii</sup> <https://actualite.cd/index.php/2025/02/01/deterioration-de-la-situation-humanitaire-dans-lest-de-lardc-une-cinquantaine-de-femmes>
- <sup>xix</sup> <https://actualite.cd/index.php/2025/03/08/beni-5-morts-et-7-enfants-portes-disparus-dans-une-nouvelle-attaque-des-rebelles-adf>
- <sup>xx</sup> <https://actualite.cd/index.php/2025/03/14/kwilu-le-village-bondo-vide-de-ses-habitants-apres-des-tensions-avec-des-militaires>
- <sup>xxi</sup> <https://www.radiookapi.net/2025/03/15/actualite/securite/4-civils-tues-et-trois-autres-blesses-par-un-militaire-des-fardc-bunia>  
<https://actualite.cd/2025/03/15/bunia-un-militaire-incontrole-tue-quatre-civils-dont-deux-etudiants-la-rec-appelle-la>
- <sup>xxii</sup> <https://actualite.cd/2025/03/24/walikalem23-les-activites-socio-economiques-reprennent-mubi-apres-le-pillage-perpetre>
- <sup>xxiii</sup> <https://actualite.cd/2025/03/28/kinshasa-la-vsv-deploire-le-meurtre-dune-femme-par-deux-hommes-armes-habilles-en-tenue-de>
- <sup>xxiv</sup> <https://www.radiookapi.net/2025/03/24/actualite/securite/incursion-meurtriere-en-ituri-trois-morts-et-dix-sept-blesses-sanduku>
- <sup>xxv</sup> <https://actualite.cd/index.php/2025/03/25/rdc-au-moins-deux-morts-et-des-blesses-par-balles-dans-des-heurts-entre-policiers-et>
- <sup>xxvi</sup> <https://actualite.cd/2025/03/28/walikale-une-femme-deplacee-tuee-par-un-militaire-logu>
- <sup>xxvii</sup> <https://www.radiookapi.net/2025/04/01/actualite/societe/deces-du-brigadier-kabeya-senda-la-police-ouvre-une-enquete>  
<https://actualite.cd/2025/04/05/deces-du-policier-kabeya-senda-fiston-un-proces-en-flagrance-ouvert>  
<https://www.radiookapi.net/2025/04/14/actualite/justice/meurtre-du-policier-fiston-kabeya-le-ministere-public-charge-la-garde>  
<https://actualite.cd/2025/05/13/justice-la-cause-du-deces-du-policier-kabeya-cest-lhemorragie-cerebrale-expert>  
<https://actualite.cd/index.php/2025/05/15/homicide-sur-lofficier-kabeya-6-policiers-condamnes-20-ans-de-servitude-penale-2-autres>
- <sup>xxviii</sup> <https://www.radiookapi.net/2025/03/31/actualite/sciences/lentreprise-chinoise-glc-denonce-lagression-de-ses-travailleurs-par>
- <sup>xxix</sup> <https://www.radiookapi.net/2025/04/14/actualite/justice/prison-centrale-de-makala-un-detenu-meurt-apres-un-passage-tabac>
- <sup>xxx</sup> <https://www.radiookapi.net/2025/04/27/actualite/securite/accalmie-kota-koli-apres-une-vive-tension-entre-militaires-et-civils>  
<https://actualite.cd/index.php/2025/05/13/apres-les-recentes-echauffourees-entre-militaires-et-civils-kotakoli-les-parents-delevs>



- <sup>xxxi</sup> <https://actualite.cd/2025/05/09/lubero-cinq-civils-tues-lors-dune-attaque-des-adf-bapere>  
[https://www.mediacongo.net/article-actualite-148250\\_beni\\_5\\_civils\\_tues\\_et\\_4\\_autres\\_grievement\\_blesses\\_dans\\_une\\_attaque\\_des\\_adf\\_a\\_mavivi.html](https://www.mediacongo.net/article-actualite-148250_beni_5_civils_tues_et_4_autres_grievement_blesses_dans_une_attaque_des_adf_a_mavivi.html)
- <sup>xxxii</sup> <https://actualite.cd/2025/05/10/kwamouth-un-soldat-arrete-apres-avoir-tire-sur-un-civil-ngamboni>  
[https://www.mediacongo.net/article-actualite-150484\\_kongo\\_central\\_horreur\\_a\\_muanda\\_un\\_militaire\\_tue\\_trois\\_fideles\\_dans\\_une\\_eglise\\_en\\_plein\\_culte.html](https://www.mediacongo.net/article-actualite-150484_kongo_central_horreur_a_muanda_un_militaire_tue_trois_fideles_dans_une_eglise_en_plein_culte.html)
- <sup>xxxiii</sup> <https://www.radiookapi.net/2025/05/12/actualite/securite/trois-personnes-fusillees-dans-une-eglise-par-un-militaire-banana>
- <sup>xxxiv</sup> <https://actualite.cd/index.php/2025/05/15/kinshasa-un-element-de-la-garde-republicaine-tue-trois-policiers-militaires-au-camp>
- <sup>xxxv</sup> <https://congo profond.net/lubumbashi-simplice-kongol-etudiant-et-artiste-abattu-par-balles-par-les-militaires/>
- <sup>xxxvi</sup> <https://actualite.cd/2025/05/21/feshi-kwango-un-enseignant-meurt-par-balles-policieres-et-un-autre-blesse-lors-dune>
- <sup>xxxvii</sup> <https://www.radiookapi.net/2025/05/23/actualite/societe/maniema-les-wazalendo-accuses-de-torture-extorsion-et-pillage-kibombo>  
<https://www.radiookapi.net/2025/05/23/actualite/politique/long-human-rights-watch-denonce-les-exactions-commises-par-les>
- <sup>xxxviii</sup> <https://actualite.cd/2025/05/25/mauvaises-conditions-carcerales-bulungu-plus-de-70-detenus-entasses-dans-un-cachot-exigu>
- <sup>xxxix</sup> <https://www.radiookapi.net/2025/06/03/actualite/securite/manono-un-policier-abattu-dans-la-residence-de-ladministrateur-du>
- <sup>xl</sup> <https://www.radiookapi.net/2025/06/12/actualite/securite/kinshasa-le-bourgmestre-de-barumbu-agresse-par-des-militaires-de-la>
- <sup>xli</sup> <https://actualite.cd/index.php/2025/06/05/ituri-encore-six-civils-tues-des-blesses-et-une-femme-disparue-dans-une-nouvelle-attaque>
- <sup>xlii</sup> <https://www.radiookapi.net/2025/06/14/actualite/justice/la-societe-civile-de-lequateur-reclame-justice-pour-la-mort-de-deux>
- <sup>xliii</sup> <https://actualite.cd/2025/06/09/tshopo-un-infirmier-meurt-apres-etre-torture-par-des-militaires-yahuma>
- <sup>xliv</sup> Information partagée le 11 juin 2025 sur le Groupe WhatsApp Solidarité DDH/RD
- <sup>xlvi</sup> <https://actualite.cd/2025/06/10/lubumbashi-la-police-interpelle-des-patrouilleurs-auteurs-des-vols-et-extorsions-et-les>
- <sup>xlvii</sup> <https://actualite.cd/2025/06/27/rdc-djugu-un-site-des-deplaces-attaque-par-la-codeco-pres-de-drodro-au-moins-8-morts>

Fait à Kinshasa, le 15 juillet 2025

**Pour tout contact en rapport avec la recherche et la publication**

**Me Olivier GIKOMO MASWA,**  
Chargé des questions des droits civils et politiques  
+243 816723832  
olivegi15@gmail.com



**Me Nicole ODIA KAYEMBE,**  
Représentante ACIDH Kinshasa  
+243 997020609  
nodiakayembe@gmail.com

